

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès – 93470 COUBRON

Décision n° : 055.24

Objet : Contrat de vente relatif à l'animation de la sortie de fin d'année à la ferme Edentara.

Le Maire de Coubron,

VU la délibération n° 20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le contrat de vente présenté par l'EARL « Edentara » pour l'animation de la sortie de fin d'année pour le Multi Accueil municipal et le Relais petite enfance ;

Vu le coût de la représentation de 207 euros ;

VU le titulaire du contrat de vente, l'EARL « Edentara » ;

Ferme pédagogique animalière
12, rue de Trilport
77440 isles les meldeuses

DECIDE

DE signer le contrat de cession avec l'EARL « Edentara » pour l'animation de la sortie de fin d'année pour le Multi Accueil municipal et le Relais petite enfance, jeudi 4 juillet 2024 ;

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait sera affiché sur les panneaux administratifs en Mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis, et à Madame la Trésorière Principale de Montfermeil ;

Fait à Coubron, le : 23 avril 2024

Ludovic TORO

Maire

Conseiller Régional d'île de France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est

